

Infos

textile habillement Cuir

Édité par la fédération textile habillement cuir - CGT
263, rue de Paris, case 415 - 93514 Montreuil



Septembre 2018

N° 360

Au sommaire :

ÉDITORIAL

MACRON : ENTRE ATTENTE ET COLÈRE !!



PAS DE SURPRISE DANS LE PREMIER BILAN DES ORDONNANCES

- Editorial :
Macron : entre attente et colère !!
Page 3
- Pas de surprise dans le premier bilan des ordonnances
Page 4
- Le groupe Chargeurs se développe... mais à l'étranger
Page 5
- CVC en grande difficulté !
Page 5
- Lorsque Hermès cultive la méthode paternaliste...
Page 6
- Ensemble, le 9 octobre
Page 6
- Formation professionnelle : quel avenir pour la formation des salariés dans nos secteurs ?
Page 7
- C'est bon à savoir
Page 8
- François Roux nous a quittés
Page 8

Retrouvez-nous sur le site :

www.thc-cgt.fr



ON VEUT
mmIEUX VOUS ÉCOUTER

mmIEUX VOUS CONNAÎTRE

mmIEUX VOUS COMPRENDRE

POUR
mmIEUX VOUS ACCOMPAGNER

En pensant des services toujours plus adaptés aux salariés d'aujourd'hui, en mettant la prévention au cœur de ses innovations, en agissant avec écoute et proximité, Malakoff Médéric s'engage pour le bien-être des salariés au travers de sa démarche Entreprise territoire de santé.

malakoffmederic.com



Ces services sont conditionnés à la souscription d'un contrat d'assurance collective Santé ou Prévoyance, assuré par l'Assureur de votre contrat, et proposé par l'Association de Moyens Assurance (AMA), ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCES (AMA) - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 21 rue Lafayette 75009 Paris - N°ORIAS 14 000 160 (www.oralis.fr) - N°Siren: 812 946 284. Pour plus d'informations, contactez le site : malakoffmederic.com/on-vo-us-mm



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS **mm**



ÉDITORIAL

MACRON : ENTRE ATTENTE ET COLÈRE !!



Maurad RABHI,
Secrétaire général.

Une période plus compliquée s'ouvre pour le président de la République et son gouvernement en cette rentrée. Après avoir réussi à passer nombre de réformes libérales durant presque une année, avec la bienveillance des français, les choses semblent se compliquer enfin ! Il était temps... Nombre de réformes promulguées depuis son arrivée ont amputé les droits et le pouvoir d'achat des salariés, retraités ou chômeurs. Réforme du marché du travail, de la formation professionnelle, hausse de la CSG, Flat tax, impôt sur la fortune, etc... sont autant de mesures libérales et orientées pour les riches.

Qui n'a pas mesuré les coups de rabot sur le pouvoir d'achat des retraités par l'affaiblissement des pensions ?

Qui n'a pas observé encore les conséquences des ordonnances Macron qui ont affaibli le dialogue social, broyé les droits syndicaux, compliqué

les recours prud'homaux ou encore facilité le licenciement ?

Qui a pu croire à une société plus juste, plus égalitaire quand les mesures de la première année, sous l'ère Macron, ont redistribué des milliards aux riches et fait les poches aux « derniers de cordées » ?

Qui a pu croire à ce nouveau monde prôné par Macron quand l'affaire Benalla, ou ***Cela ne pouvait durer indéfiniment !***

même, la démission d'Hulot, nous a tous renvoyé aux heures sombres de ses prédécesseurs ou aux dégâts du libéralisme ?

Bien évidemment, cela ne pouvait durer indéfiniment. L'absence de résultats économiques, comme sociaux en cette rentrée, rendent Macron plus impopulaire que jamais !

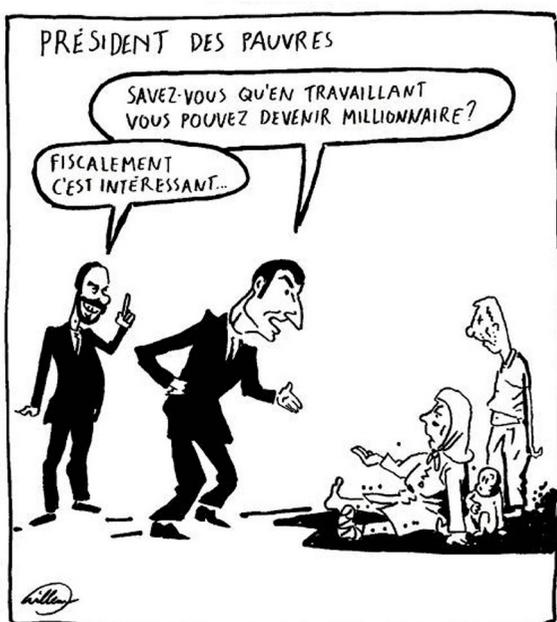
Plus de 71 % des français ne sont pas satisfaits de sa politique. Ce ne sont pas les dernières annonces faites par son Premier ministre début septembre sur l'élaboration du projet de loi de finances 2019 présenté fin octobre, qui vont rassurer les français.

APL, allocations familiales, pensions de retraite ne seront

Plus de 2 milliards d'euros d'économies sur le dos des familles les plus modestes

plus revalorisés en fonction de l'inflation. Résultat immédiat, plus de deux milliards d'euros d'économies sur le dos des familles les plus modestes.

Même impopulaire, le gouvernement n'entend pas changer de braquet aussi facilement que cela concernant la politique économique et sociale qu'il mène. C'est pourquoi la CGT, avec d'autres organisations syndicales et de jeunesse, a décidé de se faire entendre dès le 9 octobre pour que la voix des travailleurs, des retraités ou des chômeurs soit davantage entendue et écoutée.



PAS DE SURPRISE DANS LE PREMIER BILAN DES ORDONNANCES

Macron des Bois



Après une année, les premiers effets des ordonnances Macron prennent leur nouvelle place dans le paysage des entreprises.

Si le gouvernement se gargarise de l'impact positif sur le marché

Drôle de conception du dialogue social !

du travail, la vérité est tout autre du côté des salariés. La ministre du Travail nous explique que 9 000 CSE ont déjà été élaborés dans les entreprises, mais elle oublie de dire que dans de nombreuses entreprises, les heures de délégations ont diminué, tout comme le nombre de délégués présents autour de la table. Drôle de conception du dialogue social. Ensuite, dans ce bilan, la ministre se félicite d'une réduction de 15 % des contentieux grâce à la mesure de la barémisation. Moins 49 000 affaires en contentieux en 2018 ! La

Après gouvernement, suivie d'une réparation partielle devant les tribunaux avec la limitation des indemnités en ont douché plus d'un salarié !

C'est idem du côté des plans de sauvegarde à l'emploi. On nous raconte que le nombre de PSE a significativement baissé (- 25 %) pour laisser la place à la ruptu-

Sur quelle planète vit notre ministre ?

re conventionnelle collective (RCC). Pas de surprise non plus pour les salariés, les employeurs ont très vite compris que ce nouveau dispositif de licenciements collectifs leur permettrait de se séparer, en toute sécurité et à moindre coût, de leurs salariés.

Enfin, concernant les nouvelles déréglementations possibles au niveau des branches, c'est pareil ! La fédération patronale

de la métallurgie (UIMM) a ouvert la voie en négociant un accord modifiant le travail temporaire et permettant la mise en œuvre du CDI de chantier dans les entreprises de leur champ professionnel. Sans attendre, nombre de fédérations patronales leur emboîte le pas et invitent les syndicats à faire de même. L'habillement, le textile, la maroquinerie, les blanchisseries dans nos champs professionnels ont déjà inscrit ces sujets dans l'agenda 2019.

Bien que ce premier bilan chiffré des ordonnances Macron ait été auréolé par la ministre, la vérité est malheureusement telle que nous l'avions décrite l'année dernière : moins de droits syndicaux et beaucoup de remises en cause de droits acquis au préjudice des salariés. A vrai dire, une loi sur mesure pour les employeurs pour flexibiliser le travail et sécuriser le licenciement.

A entendre la ministre du Travail, on oublierait presque l'essentiel : la réforme du travail avait pour objectif premier de relancer l'emploi. Mais de ce côté, silence radio, le chômage culmine toujours autour de 10 % et la croissance française reste toujours en-dessous de tous ses voisins européens.

Qui a dit que le Code du travail était le problème de l'emploi et du développement économique en France ?



LE GROUPE CHARGEURS SE DÉVELOPPE... MAIS À L'ÉTRANGER PRINCIPALEMENT

La stratégie du nouveau PDG, Mickaël Fribourg, est assez claire : lever des fonds pour se développer sur des niches dans les textiles techniques en Asie et aux Etats-Unis.

Depuis 2015, ce groupe s'est littéralement métamorphosé avec un chiffre d'affaires supérieur à 600 millions d'euros de vente en année pleine !

Avec l'achat de PCC Interlining aux Etats-Unis, cet été, le groupe se développe et se renforce sur l'entoilage technique. Bien que la CGT se satisfait que ses dernières usines françaises, Novacel et la Lainière de Picardie, soient, de

nouveau, saturées de commandes, tournent à plein régime et même se modernisent avec l'apport de

nouveaux investissements, le syndicat souhaiterait tout de même que la stratégie n'oublie pas le territoire français. En effet, il serait incompréhensible qu'en cherchant à atteindre le milliard d'euros de chiffre d'affaires,



ce fleuron de l'industrie du textile ne réinvestisse pas dans de nouvelles entreprises en France et ce, d'autant plus que Chargeurs a énormément délocalisé dans le passé.

CVC EN GRANDE DIFFICULTÉ !



Isabelle Béthus et Francisco Rodrigues, délégués CGT

La Compagnie Vosgienne de la Chaussure (CVC) qui avait été cédée par le groupe Vivarte en 2017 à un fond d'investissement allemand, a déposé le bilan le 24 juillet 2018.

Le tribunal a donné, début septembre, deux petits mois à l'administrateur pour trouver une solution. Il est vrai que la trésorerie très tendue de l'entreprise ne permet pas d'aller très loin. L'inquiétude est totale pour les

A l'annonce du redressement judiciaire, le délégué syndical CGT, Francisco Rodrigues, a réitéré dans la presse l'absence d'investissement et de montée en gamme de la Holding industrielle allemande HIK, qui aurait dû sécuriser le site. La responsabilité des pouvoirs publics est aussi importante que celle de Vivarte et de la holding HIK, car elle a cautionné ce projet bancal,

130 salariés qui avaient été contraints d'accepter l'année dernière l'unique proposition de ce fond d'investissement. Cela a permis, par la même occasion à Vivarte, de se désengager de sa responsabilité sociale à bon compte !

Seul le syndicat CGT majoritaire n'avait pas validé cette reprise en comité d'entreprise, car le fond était resté uniquement avec ses belles intentions, mais sans aucun financement prévu dans l'entreprise pour ces objectifs.

Le syndicat CGT, aidé de ses experts et de la fédération, ne compte pas en rester là ! Si la première des bagarres est de trouver rapidement une alternative pour sauver le maximum d'emplois, la seconde sera d'engager devant les tribunaux la responsabilité sociale de Vivarte et celle du fond, sur une procédure volontaire de banqueroute. Une réunion devrait se tenir prochainement avec les pouvoirs publics, la CGT, nos experts, l'administrateur et un client sur une éventuelle reprise. La fédération vous tiendra informés des suites de ce dossier compliqué, dans nos prochaines parutions.





LORSQUE HERMÈS CULTIVE LA MÉTHODE PATERNALISTE...



A la surprise générale, Alexandre Dumas, le président directeur général du groupe Hermès vient d'annoncer, par voie de presse, une revalorisation de 100 € bruts à chacun des salariés du groupe. Cette annonce est certes à saluer ! Sur le fond elle conforte la demande du syndicat CGT depuis quelques années d'augmenter au préalable les salaires bruts au détriment des diverses primes.

Cette augmentation sur le salaire brut permettra aussi d'améliorer légèrement les futures pensions de retraite de ses salariés. Il faut

savoir que si les salariés de chez Hermès bénéficient d'un pouvoir d'achat acceptable avec les primes octroyées tout au long de l'année, les salariés déchantent généralement au moment de faire valoir leurs droits à la retraite, en découvrant des pensions, pour nombre d'entre eux, au ras des pâquerettes ! En effet, le problème pour les salariés d'être rémunérés sur la base d'un salaire brut proche du Smic, consolidé par diverses primes, a pour conséquence de voir l'employeur dispensé de cotiser pour la retraite sur l'ensemble des

primes. Pour les salariés, les conséquences se mesurent au moment de faire valoir ses droits à la retraite.

Plus étonnant sur la forme, l'annonce par voie de presse interroge sur la méthode employée. Ni les organisations syndicales, ni même les différentes instances de dialogue social de l'entreprise, n'ont été informées au préalable, alors que Hermès se fait le chantre du dialogue social.

Que faut-il en retenir ? Une volonté de redistribuer, en bon père de famille, une partie des dividendes de l'entreprise ou la volonté d'affaiblir la négociation annuelle obligatoire sur les salaires qui doit être négociée avec les syndicats dans les prochaines semaines ?

Toujours est-il que la CGT propose à ses syndicats de revendiquer des augmentations de salaires lors des prochaines NAO dans toutes les entreprises, en proposant de doubler la mise. Cette revendication est très largement à la portée du groupe Hermès au vu des dividendes engrangés grâce au travail des salariés !

ENSEMBLE, LE 9 OCTOBRE !

Différentes organisations syndicales de salariés et de jeunesse : CGT, FO, Solidaires, Fidl, Unef, UNL ont appelé, ensemble, à s'opposer à la politique libérale mise en place par ce gouvernement.

Cette journée doit permettre de se faire entendre et d'exiger l'arrêt de ces réformes régressives visant la casse de nos droits collectifs et les mécanismes de solidarité. Les chiffres de l'explosion des inégalités sont criants.

Jamais les écarts entre les plus riches et les plus pauvres n'ont été aussi significatifs en France ! Ce ne sont pas les dernières annonces du gouvernement sur la désindexation des prestations sociales, la hausse de la CSG ou les arrêts de travail qui vont améliorer les choses ! D'autres mesures sont déjà en préparation comme la réforme de l'assurance-chômage ou celle des retraites avec des enjeux lourds pour les droits des salariés, chô-

meurs ou retraités. Il est urgent de dire stop à ces mesures qui dégradent la vie de nos citoyens. C'est pourquoi la fédération invite l'ensemble de nos syndicats à se rapprocher des différentes initiatives prévues dans les territoires et de faire de ce 9 octobre une journée interprofessionnelle forte de grèves et de manifestations.

Soyons visibles et solidaires !



FORMATION PROFESSIONNELLE : QUEL AVENIR POUR LA FORMATION DES SALARIÉS DANS NOS SECTEURS ?

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée avant l'été par le parlement, s'avère être un vrai big-bang dans sa mise en œuvre.

En effet, c'est toute la structuration autour du fonctionnement de la formation professionnelle pour les salariés, comme les entreprises, qui est remise en cause. Pour une bonne partie des entreprises du THCB, les employeurs contribuent à l'organisme paritaire collecteur agréé pour l'occasion, Opcalia dans la partie TMC (Textile Mode Cuir).

Après la loi, Opcalia, comme l'ensemble des OPCA, disparaissent pour se regrouper dans des opérateurs de compétences (OPCOM).

En passant de 20 OPCA à « 11 OPCOM », comme le préconise le rapport Marx-Bagorski, la gouvernance de la formation professionnelle risque fort d'être chamboulée. Nos secteurs pro-

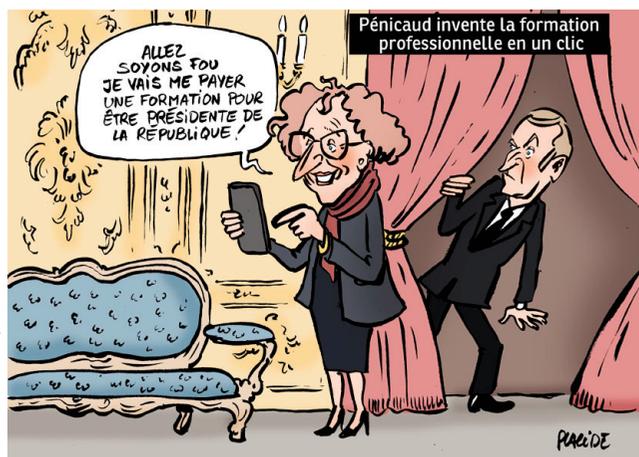
fessionnels Textile Mode Cuir (TMC) qui s'étaient structurés dans Opcalia après la disparition du Forthac, risquent fort de se disloquer dans différents OPCOM. En effet, nombre de patrons de nos secteurs ne se retrouvent pas dans la nouvelle offre ministérielle et donc n'envisagent pas d'aller vers l'organisme de compétences « Industrie » (voir tableau ci-dessous).

Certes, l'organisation de la formation professionnelle est complexe, mais nous devons l'aborder si nous voulons que les salariés de nos branches se forment.

Afin de garder une partie de la maîtrise de la formation professionnelle dans nos secteurs TMC, la fédération THCB émet la proposition au patronat de nos

branches, de s'organiser au niveau de nos professions, en construisant un accord conventionnel de branches appelé « formation et dialogue social ».

Cet accord devra permettre l'émergence d'un fond dédié à la formation complémentaire de nos branches et d'une gouvernance paritaires. Cela garantirait surtout la continuité de la formation des salariés de nos secteurs tout en poursuivant le travail entrepris dans TMC.



Proposition ministérielle de périmètre pour le regroupement des OPCO

	Opérateur de compétences	Secteurs concernés
1	Agriculture et transformation alimentaire	Agriculture, production maritime, transformation alimentaire
2	Industrie	Regroupement des secteurs industriels
3	Construction	Bâtiment, travaux publics
4	Mobilité	Transports (routier, ferroviaire, aérien, maritime, fluvial), services à l'automobile
5	Commerce	Commerce de détail et grande distribution
6	Services financiers et conseil	Regroupement des services financiers et de conseil (banques, assurances, activités de conseil et professions juridiques)
7	Santé	Regroupement des professions de la santé et médico-social
8	Culture et médias	Regroupement des activités culturelles et du secteur des médias (presse, audiovisuel...)
9	Cohésion sociale	Champ social et insertion, sport
10	Services de proximité et artisanat	Professions de l'artisanat, professions libérales, hôtellerie, restauration, tourisme
11	Travail temporaire, propreté et sécurité	Travail temporaire, propreté et sécurité



En cas de désignation avant la transmission des comptes, l'employeur n'a pas à prendre en charge l'expertise relative à l'examen annuel des comptes !

A quel moment la désignation de l'expert dans le cadre de l'examen annuel des comptes doit-elle intervenir pour ouvrir droit à une prise en charge par l'employeur ? Dans un arrêt du 28 mars 2018, la Cour de cassation donne une réponse.

En l'espèce, un CE avait désigné

par délibération un expert-comptable pour l'assister dans l'examen annuel des comptes le 12 juin 2012. Or, l'employeur avait communiqué au CE les documents relatifs à cette information-consultation le 25 juin. De ce fait, l'employeur a refusé la prise en charge de l'expertise considérant que la désignation de l'expert était prématurée.

Après une décision d'appel défavorable allant dans le sens de l'employeur, le CE décide de former un pourvoi en arguant le fait que les juges avaient ajouté une condition temporelle à la désignation de l'expert, condition qui n'existait pas dans le Code du travail.

Par cet arrêt, la Cour de cassation suit la décision des juges du fond. Selon la Cour, le droit à l'expertise relative à l'examen

annuel des comptes ne s'ouvre qu'à compter de la transmission des comptes. Or, en désignant l'expert-comptable avant la réunion de présentation et de transmission des comptes, le CE devait prendre en charge le coût de l'expertise.

A l'heure actuelle, cette solution a vocation à s'appliquer aux CE ou aux CSE amenés à désigner un expert-comptable dans le cadre de l'information-consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise, intitulée telle quelle depuis la loi du 17 août 2015 (loi « Rebsamen »).

CE, CSE, nous appelons donc à votre vigilance et à veiller à voter l'expertise APRÈS la transmission des comptes !

Cass. Soc. 28 mars 2018, n° 16-12707

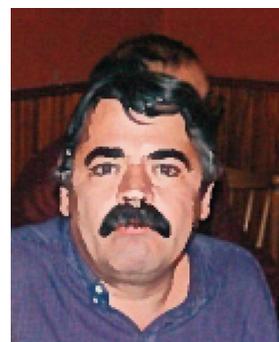
FRANÇOIS ROUX NOUS A QUITTÉS

Alors que la fédération était en plein congrès, nous avons appris la triste nouvelle du décès de François ROUX. François a été pendant des années membre du Bureau fédéral et de la commission exécutive fédérale.

Dirigeant du syndicat Rhône-Poulenc Fibres à Gauchy (Aisne), il avait, avec ses camarades, tissé un syndicat CGT très fort, très structuré, composé de camarades particulièrement actifs sur le plan revendicatif et particulièrement pour la sauvegarde de l'emploi.

Sa bonne humeur, son calme et sa sérénité étaient légendaires. Il était aussi un amoureux du dessin et un excellent caricaturiste. François a mené la bataille au sein de Rhône-Poulenc Fibres jusqu'au bout. Il a été un militant fidèle de la fédération où il avait de nombreux amis. Beaucoup de militants des textiles artificiels et synthétiques de Rhône-Poulenc ont été très attristés par sa disparition soudaine. Il était bien connu dans le département de l'Aisne et particulièrement à Gauchy où était située l'unité de Rhône-

Poulenc Fibres. François a passé de longues années dans les



luttés et au sein de notre fédération. Nous pensons beaucoup à lui, à sa famille, à ses amis. François était un excellent militant que la fédération a su apprécier. Salut l'Ami, reposez en paix !